



## Assemblée Générale ordinaire du 5 octobre 2022



### DELIBERATION N° 2022-02

Extrait de la réunion qui s'est tenue mercredi 5 octobre 2022 à 9 heures au Pont du Gard, rive droite auditorium Pitot, sous la présidence de Marc LARROQUE, Président délégué de l'Agence Technique Départementale

#### Etaient présents ou représentés :

##### *Collège des Conseillers départementaux : 9 membres*

BERGERI Carole, BOUGET Vincent, CHAULET Cathy, GIANNACCINI Maryse, LARROQUE Marc, MEUNIER Hélène, MEUNIER Valérie, NICOLLE Sylvie, NURY Nathalie, suppléante siégeant avec voix délibérative

##### *Collège des Communes et EPCI :*

##### *Communes et EPCI : 107 membres*

AIGREMONT, AIGUEZE, ANDUZE, ARAMON, ARPHY, AUBUSSARGUES, AUJARGUES, BEAUCAIRE, BELLEGARDE, BEZOUCE, BLANDAS, BLAUZAC, BORDEZAC, BOUQUET, BRAGASSARGUES, CANAULES ET ARGENTIERES, CANNES ET CLAIRAN, CARSAN, CASSAGNOLES, CASTILLON DU GARD, CAVEIRAC, CAVILLARGUES, CENDRAS, CHUSCLAN, COMBAS, CONGENIES, CONNAUX, CORCONNE, COURRY, CRESPIAN, CROS, DOURBIES, ESTEZARGUES, EUZET LES BAINS, FLAUX, FOISSAC, FONS OUTRE GARDON, FONTANES, ISSIRAC, JUNAS, LA ROUVIERE, LANUEJOLS, LAUDUN L'ARDOISE, LAVAL SAINT ROMAN, LE GRAU DU ROI, LEZAN, LUSSAN, MOLIERES SUR CEZE, MONTAREN ET SAINT MEDIER, MONTEILS, MONTIGNARGUES, MONTMIRAT, MOUSSAC, MUS, NAVACELLES, POMMIERS, PORTES, POTELIERES, POUGNADORESE, PUJAUT, REMOULINS, RIVIERES DE THEYRARGUES, ROCHEFORT DU GARD, ROQUEDUR, ROQUEMAURE, ROUSSON, SABRAN, SAINT ALEXANDRE, SAINT ANDRE D'OLERARGUES, SAINT BAUZELY, SAINT CHRISTOL DE RODIERES, SAINT DIONISY, SAINT ETIENNE DES SORTS, SAINT FLORENT SUR AUZONNET, SAINT HILAIRE DE BRETHMAS, SAINT HIPPOLYTE DE CATON, SAINT HIPPOLYTE DU FORT, SAINT JEAN DE SERRES, SAINT JEAN DE VALERISCLE, SAINT JEAN DU PIN, SAINT LAURENT LE MINIER, SAINT MARTIAL, SAINT PAUL LES FONTS, SAINT PONS LA CALM, SAINT SIFFRET, SAINT THEODORIT, SAINT VICTOR DES OULES, SAINT VICTOR LA COSTE, SALAZAC, SALINELLES, SANILHAC SAGRIES, SAUZET, SAVIGNARGUES, SERVAS, SUMENE, TORNAC, TREVES, VERFEUIL, VERS PONT DU GARD, VIC LE FESQ, VILLEVIEILLE, VISSEC.

SIEPA ST LAURENT LA VERNEDE, SIEM GAJAN, SIRS FONS-ST BAUZELY, SIVOM REGION SUMENOLE, SIVU CHATEAU DE TORNAC

### QUITUS EXERCICE 2021 ET APPROBATION PROGRAMME D'ACTIVITES 2022

## N°2022-02



*Séance du 5 octobre 2022*

- Vu** l'article L.5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** les statuts de l'agence technique départementale, modifiés en dernier lieu par délibération n°2021-01 de l'assemblée générale dans sa session extraordinaire du 6 octobre 2021,
- Vu** la délibération n°13 du Conseil Départemental du Gard en date du 23 juillet 2021 désignant les membres du collège des conseillers départementaux,
- Vu** les délibérations de renouvellement d'adhésion à l'agence technique départementale des communes et établissements de coopération intercommunale,
- Vu** la note de synthèse adressée aux membres par courriel du 26 septembre 2022,



- Considérant** qu'il appartient à assemblée générale ordinaire d'entendre lecture et de donner quitus du rapport moral et financier, du rapport d'activité et du budget prévisionnel,
- Considérant** qu'il appartient à assemblée générale ordinaire d'approuver le programme d'activités pour l'année suivante,

**A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES,**

#### **ARTICLE 1 : Approbation du budget 2022**

Le budget primitif 2022 et la DM2 adoptés par le Conseil d'Administration sont approuvés.

#### **ARTICLE 2 : Approbation du rapport d'activités 2021**

Il est donné quitus du rapport d'activité et du rapport financier 2021.

#### **ARTICLE 3 : Approbation du programme d'activités 2022**

Le programme d'activités pour 2022 est approuvé.

#### **ARTICLE 6 : voies et délais de recours**

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, d'un recours administratif auprès de Madame la Présidente du Conseil d'administration de l'Agence Technique départementale du Gard, 29 Rue charlemagne, 30000 NIMES, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes, 16 Avenue Feuchères, 30000 NIMES.

#### **ANNEXE :**

- Néant

#### **POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

  
Agence Technique Départementale du Gard  
Le Président délégué  
Marc LARRÔQUE

Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- la publication le : 11 OCT. 2022
- l'affichage le :
- la transmission au représentant de l'Etat le :

